

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 729/SLAG portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (JORF du 7 août p. 8307).

n° 729/SLAG

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
12 août 1974

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1974

Date du numéro  
10 septembre 1974

### VISAS

**Vu** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 5 du décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire, Vu l'urgence,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-692 du 6 août 1974 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (JORF du 7 août 1974, p. 8307).

#### Art. 2

Le présent arrêté sera publié avec le texte promulgué selon la procédure d'urgence, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint, R. GAUGER.**